



Déclaration de la FSU au groupe de travail ministériel du 5 novembre 2015

La FSU se félicite de l'évolution des projets de référentiels d'activités des psychologues de l'éducation nationale et des directeurs de CIO. Elle prend en effet davantage en compte l'exercice réel des personnels et les liens entre différentes dimensions de leurs activités.

Nous souhaitons tout d'abord soulever deux points même s'ils ne font pas l'objet de discussions prévues à l'ordre du jour.

Le premier concerne les propositions relatives au régime indemnitaire des psychologues de l'éducation nationale. Nous avons rencontré les conseillers d'orientation-psychologues et les directeurs de CIO à de nombreuses reprises avant les vacances d'automne et si la satisfaction s'exprime largement concernant la décision de création du corps unique, l'incompréhension demeure au sujet des mesures indemnitaires. Il n'est pas compréhensible de maintenir l'indemnité des copsy et DCIO à un montant moindre de moitié à celle du premier degré.

A-t-on mesuré les effets dissuasifs d'un tel décalage dans le choix des spécialités du futur concours ? D'autant que de nouveaux textes vont porter sur les CIO et les personnels des charges nouvelles concernant l'accompagnement des jeunes sortis de l'École sans qualification, Cette situation ne peut perdurer et nous vous demandons de revoir les mesures indemnitaires pour le second degré afin d'aller vers une harmonisation des indemnités versées pour les deux spécialités de psychologues de l'éducation nationale.

Le second sujet de préoccupation concerne la mise en place du SPRO et la situation des CIO. Nous avons d'ailleurs alerté Madame la Ministre à ce sujet mais nous n'avons pas à ce jour été destinataires d'une réponse. Nous avons indiqué précisément les dérives observées dans certaines régions, y compris par rapport à la loi sans aucune réaction du niveau national.

Nous nous étonnons que lors des travaux du CNEFOP les limites de l'engagement de nos services dans le SPRO ne soient jamais rappelées par les représentants du MEN. Ceci aboutit à ce que les régions cherchent à imposer aux CIO des pratiques non conformes aux textes et introduisent une certaine confusion entre le périmètre du SPRO et celui du conseil en évolution professionnelle. La moindre des choses serait de faire respecter la loi. Les régions n'ont pas à fixer des référentiels d'activités pour des fonctionnaires de l'état ! Nous espérons donc que ces points seront clairement et rapidement rappelés aux recteurs.

D'autre part, dans les académies, les annonces de regroupement et fermetures se multiplient. Les années précédentes, Dijon, Lille, Versailles, Rouen, Lyon et Grenoble ont payé un lourd tribut à la réorganisation des CIO, aujourd'hui, Paris, Montpellier, Orléans tours Nice et Caen entrent dans la danse. La carte cible fait l'objet d'annonces par les CSAIO. A terme, toutes les académies seront touchées par cette réduction drastique de nos services. Or, vous le savez, ces disparitions de CIO porteront préjudice aux familles et aux jeunes les plus éloignés de l'Ecole, ceux qui ont besoin d'un suivi et de services publics de proximité. Il est urgent de prévoir un plan de reprise progressif de l'ensemble des CIO aujourd'hui départementaux. C'est pourquoi nous demandons un groupe de travail spécifique sur cette question qui d'ailleurs était prévu dans les fiches.

Concernant le GT 14 d'aujourd'hui, de nombreux points restent à discuter qui doivent aboutir dans le respect du calendrier annoncé.

- La formation tant dans ses contenus que dans son organisation nécessite l'ouverture de concertations afin d'articuler les exigences des épreuves du nouveau concours et les contenus de l'année de formation dans les centres spécialisés, dans les ESPE et lors des stages. L'organisation des stages en CIO ou dans les Ecoles doit, comme c'est le cas aujourd'hui pour les stagiaires DECOP et DEPS, être dégagée de l'exercice en responsabilité. D'autant que l'on constate les conséquences négatives de ce système sur les conditions de stage des professeurs A celles-ci s'ajouteraient des difficultés spécifiques liées à l'organisation du service, avec des supports et des conditions d'exercice morcelés. Par ailleurs la FSU sera très vigilante à ce que les engagements pris soient tenus. Les stagiaires doivent bénéficier de deux tiers de temps de formation théorique et méthodologique. C'est pourquoi nous continuons à demander une affectation en centre de formation et une pratique accompagnée sur le terrain.
- Les mesures d'intégration et de choix pour les psychologues du premier degré impliquent que tous les cas de figures aient bien été recensés et que nos collègues disposent des informations et des délais suffisants pour répondre. Pour les psychologues du 1^{er} degré, le changement statutaire pour ceux qui vont choisir l'intégration, le détachement pour ceux qui conserveront le statut de PE, posent de nombreuses questions techniques : le passage d'un

mouvement départemental à un mouvement inter/intra académique, les situations particulières (CLD, disponibilités, situation des psychologues actuellement affectés sur des postes de PE au moment de la période de choix). C'est pourquoi la FSU demande la mise en place d'un groupe de travail spécifique pour pouvoir traiter toutes ces questions.

- Nous souhaitons aussi que les dispositifs d'aides permettant aux enseignants de poursuivre des études de psychologie et de se préparer au concours de recrutement soient abordés plus précisément maintenant qu'ils sont actés dans les fiches de travail qui serviront de base à l'écriture du décret.
- Certaines mesures sont liées à des dossiers plus généraux. C'est le cas de la rémunération des directeurs de CIO. Des discussions avec le MEN doivent s'ouvrir sur la création d'un 3^{ème} grade mais les projets de mise en œuvre ne répondent pas à la situation des DCIO. La FSU revendique la reconnaissance de leurs responsabilités particulières, dès leur entrée en fonction, par un grade pérenne dont les bornes indiciaires doivent permettre l'accès à la hors échelle A.
- Nous tenons à réaffirmer notre volonté qu'apparaisse bien dans le décret les liens entre le conseil en orientation scolaire et professionnelle, l'aide au développement de la personnalité des élèves et la contribution à leur réussite scolaire. C'est une dimension essentielle qui est inscrite dans les textes statutaires de la profession depuis 1972.
- Enfin la demande de plus de coordination au sein de la spécialité « Education développement et apprentissages » doit être entendue. Pour la FSU il faut ouvrir de nouvelles discussions sur la structuration hiérarchique du nouveau corps, dans la perspective de création d'un service de psychologie de l'éducation Nationale. Le pilotage des dispositifs RASED par l'IEN de circonscription et le regard que celui-ci a sur le travail des différents personnels des RASED nous convient mais ne saurait suffire. La prise en compte de ce nouveau statut qui n'est plus celui d'un enseignant, nécessite une inscription spécifique dans l'organigramme et la chaîne hiérarchique. Quelle sera la place respective des acteurs qui existent déjà (DCIO, IEN IO, IEN de circonscription ? Ce sont des points à éclaircir.

En tout état de cause toute décision qui aboutirait à créer des postes de conseiller technique sur un modèle médico-social ne peut nous convenir car ce n'est pas la conception que porte la FSU pour le service de psychologie de l'éducation nationale. Ceci nous paraît donc exiger une réflexion et une concertation approfondie y compris avec les corps d'inspection et nous ne sommes pas favorables à des décisions qui préjugeraient de cette étape incontournable de réflexion et de concertation et risquerait de bloquer des évolutions futures.